



# Note de conjoncture

Mai 2025

**LOGEMENT  
CONSTRUCTION**



## Construction neuve à La Réunion

Avril 2024 – Mars 2025

**Les constructions neuves : les mises en chantier de logements augmentent, en particulier dans le collectif.**

D'avril 2024 à mars 2025, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 5 800 à La Réunion, volume en baisse de 16 % environ par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par le recul sur la période des autorisations de construire pour les logements individuels (- 13,1 %) et les logements collectifs (- 18,2 %). Au niveau national la chute des délivrances de permis (- 8 %) touche toutes les catégories d'habitations.

À La Réunion, les mises en chantier augmentent (+ 9,2 %) par rapport à la même période, un an plus tôt. Cette hausse est portée par les logements collectifs (+ 35,1 %) alors que les logements individuels baissent (- 14 %). Cette augmentation est beaucoup moins marquée au niveau national (+ 1,1 %).

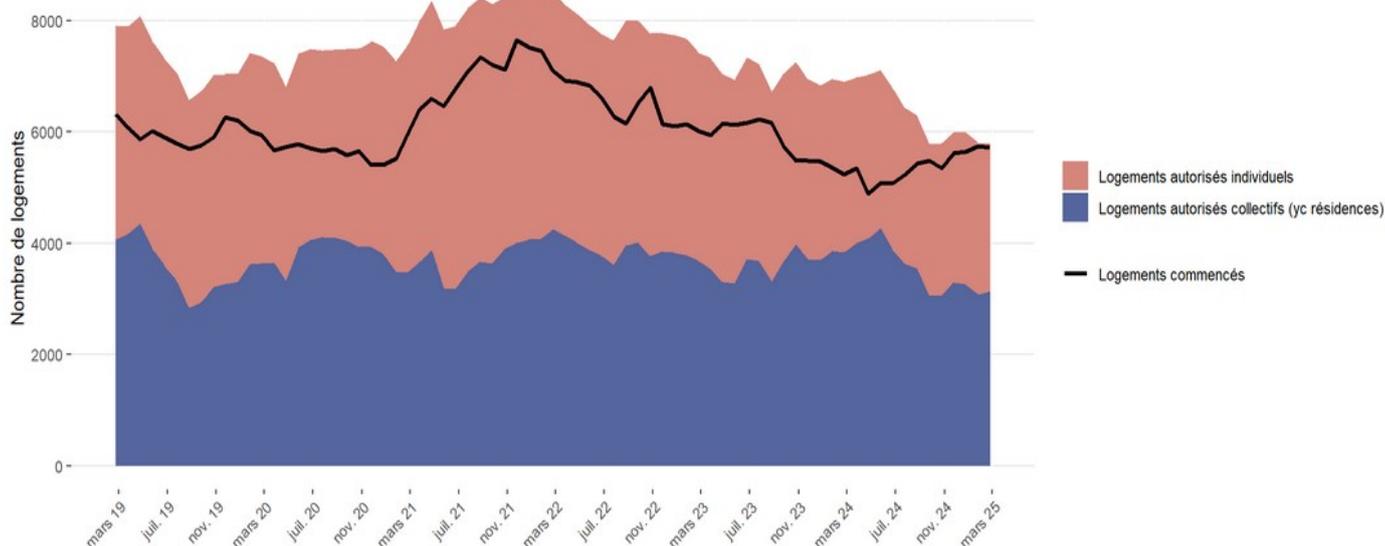
Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup> en %	
		La Réunion	France <sup>2</sup>
<b>Avril 2024 - mars 2025</b>			
<b>Autorisés dont :</b>	<b>5 800</b>	<b>-15,9</b>	<b>-8,0</b>
Individuels	2 660	-13,1	-7,9
• individuels purs	1 550	-24,8	-13,3
• individuels groupés	1 110	11,0	2,9
Collectifs <sup>3</sup>	3 140	-18,2	-8,0
<b>Commencés dont :</b>	<b>5 720</b>	<b>9,2</b>	<b>1,1</b>
Individuels	2 400	-14,0	-12,4
• individuels purs	1 540	-22,2	-22,1
• individuels groupés	860	6,2	11,9
Collectifs <sup>3</sup>	3 310	35,1	10,8

Source: SDES-Deal, [Sit@del2](mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin Mars 2025.

<sup>1</sup> Cumul Avril 2024 - mars 2025 rapporté au cumul Avril 2023 - mars 2024, <sup>2</sup> Hors Mayotte, <sup>3</sup> Y.c. en résidence

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)



Source: SDES-Deal, [Sit@del2](mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin Mars 2025.

Entre avril 2024 et mars 2025, 303 290 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont en baisse (- 13,1 %) par rapport à la même période un an auparavant. Cette diminution concerne notamment les secteurs de l'industrie (- 61,9 %) et de l'hébergement hôtelier (- 58,3 %) alors que l'artisanat augmente (+ 76,9 %).

D'avril 2024 à mars 2025, 176 760 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une diminution de 10,6 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela concerne notamment les secteurs de l'hébergement hôtelier (- 85,8 %) et le commerce (- 29 %) alors que l'artisanat est là aussi en hausse (+ 74,2 %).

Au niveau national, les locaux autorisés augmentent alors que les mises en chantier sont en repli.

De manière générale, à la Réunion, les surfaces concernées étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

**Prochaine parution : août 2025  
pour les résultats juillet 2024 à juin 2025**

Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup> en %	
		Avril 2024 - mars 2025	La Réunion France <sup>2</sup>
<b>Locaux autorisés dont :</b>	<b>303 290</b>	<b>-13,1</b>	<b>2,4</b>
hébergement hôtelier	6 380	-58,3	4,2
bureaux	52 990	8,4	-8,1
commerce	52 180	17,8	-0,4
artisanat	16 360	76,9	-14,6
industrie	13 320	-61,9	7,1
exploitation agricole ou forestière	57 900	-28,1	14,4
entrepôt	58 860	-25,6	0,6
service public ou d'intérêt collectif	45 320	22,9	1,6
<b>Locaux commencés dont :</b>	<b>176 760</b>	<b>-10,6</b>	<b>-8,8</b>
hébergement hôtelier	1 350	-85,8	-1,5
bureaux	35 540	1,5	-19,8
commerce	21 550	-29,0	1,0
artisanat	4 320	74,2	-11,1
industrie	16 280	17,5	-2,9
exploitation agricole ou forestière	41 240	21,8	-5,8
entrepôt	38 420	-22,5	-19,7
service public ou d'intérêt collectif	18 050	-21,4	-0,8

Source : SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin Mars 2025.

<sup>1</sup> Cumul Avril 2024 - mars 2025 rapporté au cumul Avril 2023 - mars 2024, <sup>2</sup> Hors Mayotte.

#### Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

#### Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

#### Pour en savoir plus

**Sources et méthodes** sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

**Directeur de la publication :** Philippe GRAMMONT

**Réalisation :** DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

**Rédaction :** Caroline Coudrin et Armande Jogama

**Gestion Sit@del :** Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : [www.reunion.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr)

© Deal 2020